

GENERAL INFORMATION – REMINDER OF DISPOSITIONS

- **The confirmation of the riders** done on Thursday 2nd November is final; nevertheless, Team Managers may forward modifications to the Secretary of College of Commissaires (Mr. Juan MARTIN SANZ) until 15h00 the day before each event which means:

Friday 3 rd November	Keirin	Men
	Scratch	Men
	Madison	Men
	Sprint	Women
	Omnium	Women
Saturday 4 th November	Sprint	Men
	Omnium	Men
	Keirin	Women
	Individual Pursuit	Women
	Madison	Women

- Team Pursuit changes: Until 1 hour before the start of the relevant competition round (article 3.2.079)
- Team Sprint changes: Until 30 minutes before the start of the relevant competition round (article 3.2.149)
- Only riders previously registered and confirmed for the competition may be used as replacements.
- Only riders who are competing in the upcoming session may use the track during the pre-session warm up time.
- The wearing of an approved rigid safety helmet, done up in a correct manner, is mandatory for riders at all times when riding on the track surface and safety zone.
- Riders may not wear headphones attached to devices such as radios, music players, telephone, etc., while riding on the track.
- The use of the derny and the use of starting blocks during the official training are not permitted. Standing starts are permitted only under the following conditions;
 - one rider at a time,
 - on the home straight in the sprinter's lane, and
 - with the assistance of someone waving a flag at the exit of the 4th bend.
- Riders participating in the awards ceremony must present themselves in due time, bare-headed and without headband or glasses, wearing competition apparel and footwear, until after they leave the official ceremony enclosure.
- **Teams are reminded that in the awards ceremony of team events, only the riders that participated in the final are allowed on the podium as follows:**
 - **Team Pursuit 4,**
 - **Team Sprint Men 3,**
 - **Team Sprint Women 2.**
- Riders are reminded that art. 3.2.003 (modified on 14.10.16) must be respected. **When an event is being televised, riders are not permitted to wear tinted visors or glasses that would prevent them from being clearly identified while seated in the waiting area.** Riders shall only put on their tinted visors or glasses when heading on to the track. Any rider failing to respect this article shall be sanctioned by a fine.

- Riders shall ensure that the body number is visible and legible at all times. The body number shall be well fixed and may not be folded or altered. When two numbers are required to be worn, these should be placed low down and on either side of the back, visible to the infield and to the spectators. When a single number is required to be worn, this should be placed low down in the centre of the back. **Body numbers will be distributed at the Team Managers' meeting.**
- Transponders, fitted to the bikes, are mandatory for all events.
The transponders will be distributed at the Team Managers' meeting. These should be returned to Swiss Timing once the rider has completed all their events.
- LED devices for the Elimination races (Men and Women) shall be collected next to the timing podium **one hour prior to the start** of each race and returned to the same place at the end of each race.
- All bicycle measurement checking shall be carried out in the equipment check area before entering the track. Riders must come for bicycle-check in adequate time prior to their start. Checking will also be carried out 15 minutes prior to commencing each session of the competition. **Teams are responsible for verifying the legality of replacement equipment that may be used in any event.** Commissaires are entitled to double check positions after the race. Should the bicycle or position have been modified in contravention of the regulations, the rider may be disqualified.
- Bicycles or other equipment may not be left on the safety zone of the track.
- No drinks or food are allowed on the safety zone of the track.
- Only the coaches of the riders currently on the track are permitted on the safety zone. This is also limited to one coach per rider.
No other people are permitted in this zone.
- The access to the track from the ramp must be kept clear at all times.
During mass start events, mechanics shall stay on the right side of the ramp, against the safety fence. The left side of the ramp shall remain unobstructed and is reserved for medical service.
During the Omnium Elimination and Points Race, the mechanics shall stay on the ramp in the order of the intermediate classification.
- Access to the starters' platform is only for officials. All others are not permitted to use this podium. Access to the awards ceremony podium is forbidden except for official ceremonies.

INFORMATIONS GENERALES – RAPPEL DES DISPOSITIONS

- La confirmation des partants faite le vendredi 2 novembre est définitive, néanmoins les chefs d'équipes auront la possibilité de transmettre des modifications au Secrétaire du Collège des Commissaires (M. Juan MARTIN SANZ) jusqu'à 15h00 la veille de la première épreuve de chaque compétition soit :

Vendredi 3 novembre	Keirin	Hommes
	Scratch	Hommes
	Madison	Hommes
	Vitesse individuelle	Femmes
	Omnium	Femmes

Samedi 4 novembre	Sprint	Hommes
	Omnium	Hommes
	Keirin	Femmes
	Vitesse individuelle	Femmes
	Madison	Femmes

- Modifications en poursuite par équipes : Au moins 1 heure avant que la manche de la compétition en question commence (article 3.2.079)
- Modifications en vitesse par équipes : Au moins 30 minutes avant que la manche de la compétition en question commence (article 3.2.149)
- Tout remplacement d'un coureur confirmé ne peut se faire que par un autre coureur figurant sur la liste des coureurs déjà inscrits.
- Seuls les coureurs concourant dans la session à venir peuvent utiliser la piste lors de la période d'échauffement de pré-session.
- Le port du casque de sécurité approuvé, correctement ajusté, est toujours obligatoire pour les coureurs roulant sur la surface de la piste et la zone de sécurité.
- Les coureurs roulant sur la piste ne peuvent pas porter d'écouteurs reliés à des appareils électroniques tels que radios, appareil de musique, téléphones, etc.
- L'utilisation du deryn et des blocs de départ lors des entraînements officiels ne sont pas autorisés. Les départs arrêtés sont autorisés dans les conditions suivantes :
 - un seul coureur à la fois
 - dans le couloir des sprinters sur la ligne droite d'arrivée et
 - avec l'assistance de quelqu'un agitant un drapeau à la sortie du 4eme virage.
- Les coureurs doivent se présenter pour la cérémonie protocolaire dans le délai imparti tête nue, sans bandeau ni lunettes, portant leur équipement de compétition et des chaussures convenables, jusqu'à ce qu'ils quittent l'enceinte de la cérémonie officielle.
- Il est rappelé que pour les cérémonies protocolaires des disciplines par équipes, uniquement les coureurs ayant participé aux finales seront admis sur le podium comme suit :
 - Poursuite par équipe 4,
 - Vitesse par équipes Hommes 3,
 - Vitesse par équipes Femmes 2,

- *Il est rappelé aux coureurs qu'ils doivent respecter l'art. 3.2.003 (modifié au 14.10.16). **Lorsqu'une compétition est télévisée, les coureurs ne sont pas autorisés à porter des visières ou des lunettes teintées empêchant de les identifier clairement lorsqu'ils sont assis dans la zone d'attente.** Les coureurs doivent mettre leurs visières ou leurs lunettes teintées au moment de monter en piste. Tout coureur qui enfreint cet article sera sanctionné d'une amende.*
- *Les coureurs doivent veiller à ce que le dossard soit toujours bien visible et lisible. Le dossard doit être bien fixé et ne peut être plié ou transformé. Lorsque le port de deux dossards est requis, ces derniers doivent être placés au bas et de chaque côté du dos, visibles au centre de la piste et par les spectateurs. Lorsqu'un seul dossard est requis, il doit être placé au centre et au bas du dos. **Les dossards seront distribués lors de la réunion des Chefs d'Equipe.***
- *Tous les coureurs doivent avoir leur transpondeur fixé sur leur bicyclette pour toutes les courses. Les transpondeurs seront distribués lors de la réunion des Chefs d'Equipe. Ces derniers devront être retournés une fois que le coureur aura terminé toutes ses épreuves à Swiss Timing.*
- *Les boîtiers LED pour l'Elimination (Hommes et Femmes) doivent être retirés à côté du podium du chronométrage **une heure avant le départ de chaque épreuve** et retournés au même endroit à l'issue de l'épreuve.*
- *Les contrôles des bicyclettes doivent s'effectuer avant l'entrée en piste à l'endroit du contrôle du matériel. Les coureurs doivent se présenter pour le contrôle des bicyclettes suffisamment à l'avance avant leur départ. Les contrôles s'effectueront 15 minutes avant le départ de chaque compétition. **Les équipes sont chargées de confirmer que leur équipement de remplacement pour tout événement est conforme aux règlements.** Les commissaires sont autorisés à contrôler à nouveau les bicyclettes et les positions après la course de manière aléatoire. Si la bicyclette ou les positions ont été modifiées hors des limites réglementaires, le coureur peut être disqualifié.*
- *Il est interdit d'entreposer des bicyclettes ou tout autre équipement sur la zone de sécurité de la piste.*
- *Aucune boisson ou nourriture ne sont autorisées sur la zone de sécurité de la piste.*
- *Seuls les entraîneurs des coureurs qui se trouvent sur la piste sont autorisés sur la zone de sécurité. Ceci est également limité à un entraîneur par coureur.*
- *L'accès à la piste par la rampe doit être maintenu libre à tout moment afin d'assurer un accès rapide du service médical. Pendant les courses en peloton, les mécanos doivent rester sur le côté droit de la rampe, à côté de la barrière de sécurité. Le côté gauche de la rampe doit rester libre et est réservé au service médical. Pendant les épreuves Omnium de l'élimination et de la course aux points, les mécanos sont priés d'être sur la rampe dans l'ordre du classement intermédiaire.*
- *L'accès au podium du starter est uniquement pour les officiels. Toutes les autres personnes ne sont pas autorisées à faire usage du podium. L'accès au podium des cérémonies protocolaire est interdit excepté pour les cérémonies officielles.*